

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2018



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. DECOMBARD - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. MEKHANTAR (pouvoir M. BORDAT) - M. PIAN (pouvoir Mme TOMASELLI) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQAM)

Membres absents : M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Informations sur la rentrée scolaire 2018-2019

Mme Dillenseger, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

La rentrée scolaire constitue chaque année un temps fort pour les élèves et leurs familles, les professionnels de l'Éducation nationale mais également pour la Ville de Dijon qui fait de la réussite éducative une priorité.

1- Les effectifs et la carte scolaire

Les premiers chiffres communiqués par les écoles permettent de recenser 6 338 élèves en élémentaire et 3 968 en maternelle, soit une évolution par rapport aux chiffres de la rentrée de septembre 2017 (incluant les classes spécialisées) de +97 élèves en élémentaire et -137 élèves en maternelle, liée à la baisse du nombre de naissances depuis 2015.

Globalement, la population scolaire des écoles publiques dijonnaises s'établit donc en septembre 2018 à 10 306 élèves contre 10 346 élèves en septembre 2017, soit une diminution de 40 élèves.

Les effectifs des écoles privées s'élèvent, quant à eux, à 2 922 élèves à la rentrée de septembre 2018, contre 2 953 élèves à la rentrée de septembre 2016, soit une diminution de 31 élèves.

Malgré la baisse des effectifs, Dijon bénéficie d'une carte scolaire favorable puisque les écoles publiques enregistrent 12 fermetures de classes et 29 ouvertures, dont 12 au titre du dédoublement des classes de CP en REP.

A noter la fusion des 2 écoles maternelles Montchapet et Hauts de Montchapet, permettant ainsi l'installation, au sein du quartier Montchapet, d'une structure socio-éducative au bénéfice de l'ensemble des habitants du quartier.

2- Les actions de la Ville pour les écoliers

> **L'entretien et la rénovation des 77 écoles**, représentant plus de 221 000 m² de bâtiments destinés aux enfants. Depuis 2001, près de 58 millions d'euros de travaux ont été consacrés à la rénovation des écoles.

> **La mobilisation d'équipes municipales pluridisciplinaires qualifiées au service des enfants** : 110 ATSEM, plus de 400 agents d'entretien et agents de restauration, près de 600 animateurs des temps péri et extra scolaires.

> Des crédits de fonctionnement pour les élèves

38 € par élève sont alloués aux enseignants, soit un budget annuel de 398 000 € pour leur permettre d'acheter des fournitures scolaires, des manuels et du matériel pédagogique.

> De nouveaux équipements informatiques à la pointe

Depuis janvier 2018, la Ville de Dijon déploie dans les écoles élémentaires une flotte d'ordinateurs portables performants et parfaitement adaptés aux attentes des enseignants et, plus globalement, de l'Education nationale.

A terme, ce seront 1 300 appareils qui seront installés pour un montant total de 500 000 €.

> **Des accueils périscolaires aux amplitudes horaires étendues**: la Ville accueille chaque jour dans 63 accueils, avant la classe à partir de 7h, pendant la pause méridienne et le soir après la classe jusqu'à 19h, de nombreux enfants, dans le cadre d'un projet éducatif de qualité (environ 1 100 enfants à l'accueil du matin, 6 400 enfants à la restauration municipale, 4 300 enfants au temps d'accueil périscolaire (gratuit) et 1 800 enfants à l'accueil périscolaire du soir). La Ville est une des rares ville de France à assurer ainsi un accueil d'une telle amplitude.

> **Des accueils extra scolaires de proximité** : près de 1 500 enfants sont accueillis chaque mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires dans les 15 structures dédiées.

> **Une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures périscolaires et extrascolaires.**

> La restauration scolaire : l'excellence en matière de qualité, sécurité sanitaire et développement durable

La Ville de Dijon, qui assure elle-même la production de 8 000 repas par jour poursuit, en lien avec Dijon Métropole, son objectif de développement des produits issus de l'agriculture biologique et de proximité (23,9% des denrées / 66% des menus avec un composant bio, en plus du pain qui est 100% bio et local).

La lutte contre le gaspillage alimentaire s'intensifie. Une expérimentation de collecte sélective des bio déchets, transformés en compost, est par ailleurs en cours sur plusieurs sites.

> Des interventions éducatives sur le temps scolaire

La Ville propose aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires des séances qui se déroulent sur le temps scolaire, assurées par des agents de la ville ou des intervenants professionnels rémunérés par elle : gymnastique, sports collectifs, initiation musicale et corporelle, projets artistiques ou résidences d'artistes, actions environnementales, prévention à la santé... Chaque année, 8 400 heures (soit l'équivalent de près de 4 jours pour chaque classe) sont donc assurées, auxquelles s'ajoutent les sorties dans les musées, à l'Opéra, au Jardin des sciences ou encore à la piste municipale de sécurité routière.

> **Le financement du fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat** avec l'Education nationale, à hauteur de 1,1 million d'euros par an.

3- La mise en œuvre des orientations nationales

> Rythmes scolaires

La Ville de Dijon est fortement attachée au respect des rythmes des enfants pour leur permettre de bénéficier des meilleures conditions possibles pour leurs apprentissages. La Ville, convaincue de l'intérêt pour les enfants de la semaine de 4,5 jours, a décidé de maintenir l'organisation actuelle, et de rester dans le cadre général fixé par le décret du 24 janvier 2013.

> Le dédoublement des classes de CP en REP

Afin d'offrir des conditions d'apprentissages favorisées aux élèves des quartiers les plus en difficulté, la Ville accompagne l'Éducation nationale dans le dispositif de dédoublement des classes en REP.

Ainsi, cette année, les écoles dijonnaises des quartiers Grésilles et Fontaine d'Ouche bénéficient de cette mesure, avec le soutien de la Municipalité. Ces quartiers comptent désormais 24 classes de CP, contre 12 l'année dernière. La Ville s'est investie dans ce projet en réalisant des travaux d'aménagement des locaux, en achetant du nouveau mobilier scolaire et en dotant les écoles de crédits supplémentaires pour les fournitures.

La Ville sera attentive à l'extension de cette mesure annoncée par le Gouvernement, au profit des enfants de CE1 à la rentrée de septembre 2019.